

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 12 mars 2021

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TAUX D'IMPOSITION 2021

La réforme de la taxe d'habitation (sa suppression totale en 2021 en tant que recette fiscale des collectivités pour la part relative aux résidences principales) emporte des conséquences en matière de détermination du taux de foncier sur les propriétés bâties applicable en 2021, la part départementale de cette taxe revenant désormais en compensation aux communes.

Ainsi, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 de la commune devrait désormais être égal à la somme du taux communal et du taux départemental qui, pour le **Conseil départemental du Morbihan s'établissait en 2020 à 15,26%**. A ce titre, c'est le nouveau taux qui devra figurer dans la délibération. En outre un coefficient correcteur, destiné à neutraliser le gain ou la perte de ressources lié à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, sera à prendre en considération au niveau des recettes.

La commission BFAG propose de **ne pas appliquer de hausse** des taux d'imposition pour 2021 soit :

Taxes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%	+ 0%
Foncier bâti	20.47 %	20.47%	20.47%	20.47%	20.47%	20.47%	20.47%	35.73%
Foncier non bâti	47.64 %	47.64%	47.64%	47.64%	47.64%	47.64%	47.64%	47.64%

Les recettes prévisionnelles seraient donc les suivantes pour 2021 :

- Taxe d'Habitation résidences secondaires : **53 283 €**, montant fixe communiqué par les services de l'Etat
- Taxe Foncier Bâti : base 1 289 000 € x 35.73% (20.47% + 15.26%) x 0.0970139 (coefficient correcteur) = 446 806.93 € arrondi à **446 807 €**
- Taxe Foncier Non Bâti : base 132 600 € x 47.64% = 63 170.64 € arrondi à **63 171 €**

Les allocations compensatrices prévues pour 2021 :

- TFB = 1 324 €
- TFNB = 5 432 €
- TF propriétés bâties établissements industriels = 34 585 € (nouvelle catégorie)

➤ **Taux validés par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

BUDGETS PRIMITIFS 2021

COMMUNE

Fonctionnement 1 935 136 €

Investissement 1 632 800 €

➤ **BP 2021 validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

ASSAINISSEMENT

Exploitation : en suréquilibre

Dépenses 134 520 € *Recettes* 215 530 €

Investissement 87 000 €

➤ **BP 2021 validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

VILLAGE DE L'AN MIL

Fonctionnement 147 300 €

Investissement 15 770 €

➤ **BP 2021 validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

RESIDENCE DE PIREN HIR

Fonctionnement 20 730 €

Pas de section d'investissement

➤ **BP 2021 validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

LOTISSEMENT DES GENETS

Fonctionnement 319 500 €

Investissement : voté en suréquilibre

Dépenses

296 531 €

Recettes

319 365 €

➤ **BP 2021 validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

SCISSION DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Lors de sa réunion du 22 février 2021, le conseil communautaire s'est prononcé par **39 voix pour et 3 voix contre** la séparation de l'EPCI en 2 communautés de communes qui regrouperaient d'une part Baud, Guénin, La Chapelle-Neuve, Melrand, Pluméliau-Bieuzy et Saint Barthélémy, d'autre part les douze autres communes membres de Centre Morbihan Communauté.

La possibilité de scinder des EPCI a été instaurée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Elle permet à des intercommunalités à fiscalité propre d'être créées par partage d'un EPCI existant, dans les conditions prévues par l'article 26 du texte (codifié à l'article L.5211-5-1 du CGCT).

La création de nouvelles communautés de communes sur cette base est une faculté qui relève du Préfet et doit s'inscrire dans le cadre des dispositions des articles L.5210-1-1, L.5211-5 et L.5211-39-2 du CGCT.

- L'article L.5210-11 prévoit que chacun des futurs EPCI forme un territoire continu et sans enclave, et regroupe au moins 15 000 habitants au regard de la population municipale. Ils doivent en outre présenter une cohérence spatiale au regard du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et du SCOT. Ils doivent également garantir un accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale entre leurs membres.
- Aux termes de l'article L.5211-5, l'initiative de la procédure appartient aux conseils municipaux de chacun des deux périmètres. Ils doivent demander la création des EPCI par délibérations qui seront ensuite transmises au Préfet (une délibération au moins par périmètre).
- Cependant, au préalable et conformément à l'article L.5211-39-2, les auteurs de la demande doivent élaborer une étude d'impact estimant les incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel. Cette étude d'impact devra reposer sur un travail d'analyse et d'expertise rigoureux. Elle devra impérativement être produite à l'appui des délibérations qui seront transmises au Préfet afin qu'il puisse décider en toute connaissance de cause d'engager ou non le processus de création des deux communautés de communes.

Outre cette étude d'impact, les communes à l'origine de la saisine du Préfet devront joindre à leurs délibérations les statuts des futurs EPCI.

Ce n'est que quand ces conditions seront remplies, et au vu de l'étude d'impact et de statuts, que le Préfet pourra décider d'engager la procédure de création, après avis du conseil communautaire actuel.

Les décisions des conseils municipaux qui interviendraient au mois de mars constitueraient donc des décisions d'intention sans effet juridique sur la procédure et un nouveau vote devra être organisé quand l'étude d'impact et les statuts seront élaborés.

Le Préfet disposera d'un délai de deux mois pour prendre les arrêtés fixant le périmètre de chacun des nouveaux établissements, après que les délibérations, accompagnées de l'étude d'impact et des statuts lui soient transmises.

Ces arrêtés seront **soumis à la consultation des conseils municipaux qui auront un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts des futures EPCI.**

L'accord des communes devra être obtenu selon la règle de la majorité qualifiée soit, deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes concernées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

➤ **Scission avec création de 2 intercommunalités et réalisation d'une étude d'impact, validées par le conseil municipal par 17 voix pour et 2 abstentions.**

ENSEMBLE SPORTIF ET SALLE ASSOCIATIVE MELRAND - AVENANTS

Les marchés ont été notifiés aux entreprises, les ordres de services sont établis.

2 entreprises sont concernées par des variantes, ce qui va modifier les marchés de base.

Avenant n°1 Lot 5 – menuiseries intérieures, cloisons, plafonds : LE SOURN HABITAT

Variante en moins-value de 3 852.25 € HT pour cloisons, contre-cloisons, doublage, plaques ; le montant du marché de base de 39 665.86 € HT diminué de l'avenant n°1 est ramené à 35 813.61 € HT.

➤ **Avenant validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Avenant n°1 Lot 9 – électricité : EA2I

Variante en moins-value de 1 950 € HT pour le TGBT + variante en moins-value de 1 782 € HT pour l'éclairage ; le montant du marché de base de 19 748 € HT diminué de l'avenant n°1 est ramené à 16 016 € HT.

➤ **Avenant validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CARS

La commune de MELRAND a en projet l'aménagement d'une aire de camping-cars sur l'ancien camping municipal fermé depuis de nombreuses années.

Ce projet consisterait en l'aménagement de 8 emplacements sur l'ancien camping avec une borne eau et électricité ; la création d'une aire de vidange avec une borne eau également se ferait quant à elle au niveau du parking de la salle des sports.

L'ensemble du projet est estimé à 23 455 € HT et pourrait bénéficier d'un financement du Département au titre du PST et peut-être également de la Région.

Dépenses	Montant HT	Financements	Montant
Terrassement aire de stationnement	7 174.00 €	Département – PST 30%	7 036.50 €
Borne de service + borne monnayeur	7 475.00 €	Région 25%	5 863.75 €
Aire de dépotage	8 806.00 €	Autofinancement MELRAND	10 554.75 €
TOTAL	23 455.00 €	TOTAL	23 455.00 €

➤ **Projet validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CHAPELLE ST FIACRE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES TABLE DE COMMUNION ET STATUES

Dans le cadre des travaux de restauration du retable de la chapelle St Fiacre, les travaux concernant la table de communion n'avaient pas été chiffrés.

A la suite de la réunion du 17 février dernier il a également été convenu un traitement de conservation de 7 sculptures. Des devis ont été établis par l'atelier COREUM et ARR pour un coût global de 14 207.50 € HT, ces travaux étant susceptibles de bénéficier des financements DRAC, Région et Département.

Dépenses	Montant H.T.	Financements	Montants
Table de communion, bois teinté ciré	6 545.00 €	DRAC de Bretagne – 30%	4 262.25 €
Modification de la niche en bois polychrome, mur sud	3 222.50 €	Département du Morbihan – 50%	7 103.75 €
Traitement de conservation et de nettoyage de 7 statues, dans la continuité des travaux de restauration de la chapelle	4 440.00 €	Autofinancement MELRAND	2 841.50 €
TOTAL	14 207.50 €	TOTAL	14 207.50 €

➤ **Travaux et plan de financement prévisionnel validés par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2021 ECOLE PRIVEE – MODIFICATION

Par délibération du 5 février 2021 le conseil municipal avait validé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 134.56 € / enfant pour 2021.

Suite aux interrogations de Mme DEVISME, conseillère municipale et parent d'élève de l'école privée, l'assureur de la commune a été contacté afin de faire ressortir de l'assurance dommages aux biens le coût correspondant à l'école publique Gabriel Louis Guilloux.

En conséquence il est donc proposé de revoir la participation vue lors de la dernière assemblée et de **la porter de 134.56 €/enfant à 137.85 €/enfant**, soit une participation estimée à 7 306.11 € pour l'année (sur la base de 53 élèves au 1^{er} janvier 2021 – participation versée au trimestre sur présentation de la liste des élèves).

➤ **Revalorisation de la participation validée par 18 voix pour et 1 abstention.**

PLAN DE RELANCE DU NUMERIQUE ECOLE PUBLIQUE

En juin 2020 l'assemblée avait validé une demande de financement pour l'école publique dans le cadre de l'appel à projet Label Ecoles Numériques : budget global estimé à 8 000 € TTC avec une participation respective de la commune et de l'Etat à hauteur de 50%.

Le dossier de l'école publique n'a pas été retenu dans le cadre de cet appel à projet mais un nouvel appel à projet « Plan de relance du numérique » existe et il est donc proposé de positionner l'école dans le cadre de ses besoins en numérique (financement de l'Etat à hauteur de 50%).

Après différents échanges avec la Directrice de l'école, notamment au sujet du financement Etat différent de ce qui avait été annoncé initialement, il est proposé de présenter le projet suivant :

Dépenses	Montant TTC	Financement	Montant
Equipement informatique	4 738.00 €	Subvention Etat – 70%	3 316.60 €
		Commune de MELRAND – 30%	1 421.40 €
Services et ressources	1 378.00 €	Subvention Etat – 50% de 1 000 €	500.00 €
		Commune de MELRAND – solde	878.00 €
TOTAL	6 116.00 €	TOTAL	6 116.00 €

➤ **Projet et plan de financement validés par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

VILLAGE DE L'AN MIL

🚦 Règlement intérieur

Le Village de l'An Mil s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa reprise en gestion communale.

Le fonctionnement ayant évolué, les membres du conseil d'exploitation, qui se sont réunis le 8 février 2021, ont travaillé sur un nouveau règlement intérieur, à faire valider par l'assemblée.

Les modifications apportées sont les suivantes :

Règlement acté par délibération du 22/02/2013	Modifications proposées
<p>Article 4 : le Village est ouvert au public dans les conditions suivantes :</p> <p><i>De début mars à fin octobre :</i></p> <p>Tous les jours de la semaine de 11h à 17h et jusqu'à 18h les samedis et dimanches</p> <p><i>Juillet et août :</i></p> <p>Tous les jours de la semaine de 10h à 19h ; en visite guidée à 15h et 16h30</p> <p>Toute l'année sur réservation pour groupes</p> <p>La fermeture du Village peut être décidée dans des cas exceptionnels.</p>	<p>Article 4 : le Village est ouvert au public dans les conditions suivantes :</p> <p>Tous les jours de la semaine de 11 à 18H en Juillet et Août avec visite guidée proposée à 15H (hors saison, se renseigner au préalable au 02 97 39 57 89 ou www.villagedelanmil-melrand.fr ou contact@villagedelanmil-melrand.fr)</p> <p>Toute l'année sur réservation pour groupes</p> <p>La fermeture du Village peut être décidée dans des cas exceptionnels.</p>
<p>Article 8 : les tarifs sont affichés à l'accueil du Village de l'An Mil.</p>	<p>Article 8 : les tarifs sont affichés à l'accueil du Village de l'An Mil. Ils sont fixés par le conseil municipal de la ville de MELRAND.</p>
<p>Article 9 : Un livret de suggestions est à la disposition des usagers dans le hall d'accueil.</p>	<p>Article supprimé.</p>

➤ **Règlement intérieur validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Saisonnier

Par délibération du 18 décembre 2020, le recrutement du saisonnier pour 2021 avait été défini comme suit :

Saisonnier an mil 2021 : création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet, du **1^{er} mai 2021 au 31 août 2021 inclus**, rémunéré au 1^{er} échelon de son grade. Autorisation donnée au Maire de remédier à la défaillance de l'agent nommé initialement sur cet l'emploi, dans les conditions de création initiale.

Compte tenu de la personne pressentie pour ce poste la modification suivante doit être apportée :

Saisonnier an mil 2021 : création d'un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation ou d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet, du **5 mai 2021 au 4 septembre 2021 inclus**, rémunéré au 1^{er} échelon de son grade. Autorisation donnée au Maire de remédier à la défaillance de l'agent nommé initialement sur cet l'emploi, dans les conditions de création initiale.

Il est également proposé d'ajouter la phrase suivante :

En fonction de la fréquentation touristique 2021, possibilité sera donnée au Maire de recruter un 2nd saisonnier sans aller au-delà de cette même période prédéfinie, à temps complet ou temps non complet suivant les besoins définis par la directrice du site, sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation ou d'adjoint technique contractuel (catégorie C).

- **Modifications validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Tarifs

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Jeu de marelle	Par Bélénos		10.50€
Bourse avec dés	Par Bélénos		13.50€
Couteau berger bois clair	Jordenen		11.48€
Magnet rond d'ardoise gravure	Jordenen		3.88€

- **Tarifs validés par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de Poche « Jeunesse Active » rencontrant un vif succès auprès des jeunes Melrandais depuis juillet 2018, il est proposé à l'assemblée de le reconduire pour la 4^{ème} année, dans les conditions suivantes :

- Le public : destiné aux jeunes de 14 à 17 ans, habitant la commune
- Les objectifs : permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail, d'avoir une approche citoyenne, d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.
- Les missions : entretien des espaces verts, nettoyage des équipements, des locaux, désherbage manuel des parterres, aide au rangement, divers travaux Village de l'An Mil, Bibliothèque, autres...
- Les modalités : en contrepartie de travaux dans la commune, les jeunes obtiendront une **indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées** (dont ½ heure de pause)
- Période retenue : 3 semaines du **12 au 30 juillet 2021**

Une réunion d'information sera programmée à l'attention des jeunes intéressés : présentation du dispositif, les chantiers à réaliser, le règlement, les dossiers de candidature avec les documents à remettre.

Une demande de financement va être présentée à la CAF du Morbihan au titre des Fonds Publics et Territoires.

- **Reconduction du dispositif validée par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

DESTRUCTION NIDS FRELONS ASIATIQUES – PARTICIPATION COMMUNALE 2021

Par délibération annuelle depuis 2015 le conseil municipal a acté une participation communale aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques, à hauteur de 50% du coût dans les conditions énumérées ci-dessous :

- Nids primaires (situés à moins de 5 mètres et de diamètre inférieur à 10cm) : 77 € TTC
- Nids situés à une hauteur inférieure à 8 mètres : plafond de dépense éligible de 112 € TTC
- Nids situés à plus de 8 mètres et moins de 20 mètres de hauteur : plafond de dépense éligible de 145 € TTC
- Nid situé à plus de 20 mètres de hauteur : plafond de dépense éligible de 205 € TTC

Exceptionnellement en cas d'intervention difficile sous toiture, une majoration sur devis pourra être proposée.

Il est demandé à l'assemblée de statuer sur une participation communale pour l'année 2021, et d'en préciser les conditions.

- **Participation communale validée par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés. Préparation de pièges qui seront disponibles à la mairie.**

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2021

La commune a en projet d'entrer dans la démarche d'embellissement des Villes et Villages Fleuris mise en place par Morbihan Tourisme.

Ce sera pour la commune et son équipe l'occasion de progresser et de recevoir une distinction (1 à 4 pétales ou 1^{ère} fleur).

59 communes sont labellisées auxquelles il faut ajouter les 34 communes ayant reçu 1 à 4 pétales (prix départemental permettant de situer son niveau). Elles participent activement, ce qui leur a permis de faire progresser la biodiversité, la place du végétal, la qualité de leurs aménagements, l'implication citoyenne et leur attractivité.

Un bulletin d'inscription est à retourner pour le 6 avril 2021.

Un dossier complet de présentation de la commune sera à transmettre au jury avant le 28 mai 2021.

L'inscription sera de 50 € (commune de 2^{ème} catégorie – 1 001 à 3 500 hbts).

- **Projet validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

83^{ème} SEMAINE FEDERALE INTERNATIONALE DU CYCLOTOURISME

La 83^{ème} Semaine Fédérale Internationale du Cyclotourisme sera organisée du 31 juillet au 7 août 2022 à LOUDEAC.

C'est un rassemblement important de plus de 12 000 cyclotouristes français et étrangers qui viennent découvrir Loudéac, sa région, les Côtes D'Armor, la Bretagne, et ce dans le respect des règles de sécurité, de l'environnement et des autres usagers de la route.

C'est l'occasion unique en Europe pour des cyclotouristes de se rencontrer et de se retrouver pour échanger, dans la joie et la bonne humeur, avec des personnes de tous âges, de toutes conditions sociales ou professionnelles.

Plus de 1 500 bénévoles vont les recevoir dans l'une de nos belles régions françaises. C'est le moment pour les collectivités bretonnes, Loudéac, Loudéac Communauté, le Département et la Région de promouvoir les Côtes d'Armor, le Centre Bretagne et la région d'accueil en montant les richesses patrimoniales, culturelles, gastronomiques...

- Des points d'accueils sur 18 villes et villages
- Des balades découvertes et des moments festifs
- Et aussi des circuits VTT

Dans ce cadre des représentants de la fédération ont rencontré le maire le 24 février dernier concernant une demande **d'utilisation à titre gracieux de la salle des sports** de la commune afin de pouvoir recevoir un point d'accueil le mardi 2 août 2022.

La salle devra être disponible du lundi 1^{er} août au mercredi 3 août 2022 à 12h00.

Ce point d'accueil sera fait sous le contrôle des bénévoles qui ont l'habitude de s'occuper de la rando VTT de MELRAND, après l'accord des présidents de ces associations. Tous les bénévoles seront équipés d'un tee-shirt aux couleurs de la Semaine Fédérale et fourni par l'organisation de la S.F. de LOUDEAC, les mêmes bénévoles seront assurés par l'organisation de la S.F. après avoir rempli une fiche individuelle de bénévole.

- **Demande validée par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

QUESTIONS DIVERSES

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

✚ **Thierry LE PODER :**

- Etude fonctionnement et personnel : décalée après la période COVID19

✚ **Sarah GEGOUT :**

- Affiche réalisée pour concours logo melrand
 - Le logo n'est pas un remplacement du blason qui sera conservé

- Projet d'homogénéisation de la communication, des services de la mairie
- Offre Santé : réunion avec les représentants d'AXA, parution presse à venir. Documents distribués dans les différents commerces, les personnes contacteront directement AXA si elles sont intéressées.
- Lettre ZOOM : mi-avril avec agenda des pardons, manifestations prévues, Tour de France, Fête de la Musique.
- Panneau étang de Kerstraquel qui expliquera à quoi sert l'étang, aire de jeux, pique-nique, aire de camping-caristes, pêche...

✚ **Jean BOISTAY**

- Commission voirie à programmer

✚ **Marguerite ROGER :**

- Chasse à l'œuf le 3 avril de 11h à 12h. dessins à colorier déposés dans les écoles. Le CME viendra les déposer pour la chasse. Un puzzle à reconstituer pour gagner un « gros œuf » > 2 circuits en fonction des âges, participation des enfants sur inscription.
- Réunion ados le 17/04 pour savoir quelles sont leurs attentes. Communication par mail aux parents des ados qui étaient sur les précédentes listes utilisées pour les CME.
- Suite réunion avec Mme JOURDA, Sénatrice, proposition d'expérimentation sur Melrand pour la vaccination des séniors : 3 membres du ccas ont contacté les + de 75 ans par rapport aux vaccinations Covid (les personnes intéressées mais qui n'arrivent pas à avoir de rdv). L'ARS va contacter les personnes intéressées.

✚ **Jean-Marc LE SAUX :**

- Panneaux d'info pour l'An Mil installés aux entrées de bourg
- Réunion commission le 17/03
- Spectacle Les Géantes reporté en octobre et intégré au Festival Contes en Scène organisé par CMC
- Label Pays d'Art et d'Histoire : gros travail préalable sur le patrimoine de la commune. Une des obligations est le recensement du patrimoine bâti de la commune. Vu la charge de travail, une stagiaire en BTS Tourisme va être chargée de cette mission > 3 semaines de stage à compter du lundi 15 mars. Des bénévoles Melrandais seront sollicités, ainsi que les écoles, pour participer à cet inventaire.
- Courrier aux associations pour avoir un contact afin de savoir si elles avaient besoin d'aide ou de conseils du fait de la crise sanitaire, pour ne pas perdre ce dynamisme sur la commune.
- CE du Village : projet de chantiers participatifs envisagé (notamment projet de clôture)

✚ **Morgane DEVISME :** n'a plus de nouvelles de CMC.

✚ **David CHEVREUX :** réunion prévue le 6 avril à CMC.

DIVERS :

✚ **Charles BOULOUARD :** nom de la piscine de BAUD arrêté, ce sera Le Trio, du fait du Quatro déjà existant.

✚ **Murielle NICOL :**

- Intervient au nom du comité de Sainte Prisce : un arbre imposant qui penche et qui est en train d'impacter le mur. A la prochaine tempête il pourrait se déraciner complètement et tomber sur la chapelle.
- **Charles BOULOUARD :** On va aller voir.

✚ **Hervé JEGOUZO :** est-ce que l'étang de Kerstraquel a été ré-empoissonné ?

- **Sarah GEGOUT :** pas pour le moment, personne n'est passé à la pisciculture.

- + **Guénola GASNIER** : problème de numérotation avec une propriété.
 - o **Jean BOISTAY** : il faut passer voir Isabelle en mairie pour lui expliquer.

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal** :
 - o **Vendredi 23 avril 2021 – 20h salle polyvalente**
- Commission culture-tourisme-patrimoine le mercredi 17 mars à 18h30
- Réunion ados salle polyvalente le samedi 17 avril à 10h30

MANIFESTATIONS PROGRAMMEES – Annulations / modifications

Mars :

- ? : Découverte de l'astronomie > à voir en partenariat avec la médiathèque **Reportée**
- **20 au 30 : Semaine nationale des alternatives aux pesticides**
 - o **24/03 : parking de la médiathèque, opération paillage naturel et distribution gratuite de composte**
 - o **27/03 : atelier fabrication de produits naturel**
- **26 : Concert Rock Malouin 70's – Local « Bugalé Melrand » Annulé**

Avril :

- **03 : Chasse à l'œuf organisée par le CME de 11h à 12h pour les enfants de 2 à 11 ans – parking salle polyvalente**
- **10 : Théâtre – Melrand Arts Vivants Annulé**
- **18 : Spectacle « Les Géantes » - Municipalité Reporté au 24/10/2021**
- **24 et 25 : Week-End Nevez Flamm - « Bugalé Melrand »**
- **27 : Passage du Tour de Bretagne cycliste Reporté en septembre 2021**
- **30 : Concert Dear John – Local « Bugalé Melrand »**

Mai :

- **08 : Epreuve des 200 kms – Cyclo Club Melrandais**
- **16 : Concours de pétanques (ou repas à emporter) – Amicale des Sapeurs-Pompiers**
- **16 : Pardon de la Madeleine**